



Biens personnels succession

Par **Martine 51000**, le **20/01/2023 à 11:07**

Vivant en pacsée une très grosse partie des meubles vaisselles et linge m appartient j ai la maison durant en cas de décès les enfants de mon ami peuvent ils me prendre mes biens personnels ? Si mon ami signe une reconnaissance es ce valable merci de vos réponses

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **20/01/2023 à 11:17**

Les CGU que vous avez acceptées préconisent de SALUER...

BONJOUR,

Quel est votre régime de PACS?...

séparation de biens?. Cela signifie qu'un bien acheté seul avant ou pendant la durée du PACS reste la propriété exclusive du partenaire l'ayant acquis.

indivision ?. les biens acquis pendant la durée du PACS sont réputés appartenir pour moitié aux deux partenaires.

Cela dit, on peut le modifier.